

Parcours d'un chercheur engagé

Albano Cordeiro témoigne sur cet objet sensible qu'est l'immigration en France. Il représente une génération soucieuse de l'implication politique des sciences sociales dans le débat sur la société civile.

Entretien conçu par Laure Pitti, avec **Albano Cordeiro**, économiste-sociologue, CNRS-Urmis Paris VII

H&M : Comment en êtes-vous venu à travailler sur l'immigration ?

A. C. : Arrivé de l'université de Rome à Grenoble à l'automne 1966, j'ai été embauché à l'Institut de sciences sociales, par une association commune aux laboratoires de l'université de Grenoble. Mon directeur était le professeur d'économie Gérard de Bernis, par ailleurs très lié au mouvement syndical local, régional, et national, qui le consultait sur divers sujets. De Bernis assurait par ailleurs la mise en place de stages de formation de cadres syndicaux. Lors d'une rencontre des syndicats départementaux en 1967, de Bernis a promis d'organiser, d'une part, un (petit) colloque sur l'immigration – à la préparation duquel j'ai participé – et, d'autre part, une enquête sur les conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés algériens de la région grenobloise. J'ai été chargé de mener cette enquête (1969). L'Institut de sciences sociales était devenu entre-temps l'Institut de recherche économique et de planification.

Ce n'est pas par hasard si, devant l'opportunité qui m'a été donnée de travailler le sujet, j'ai fait en sorte "d'y rester". Il serait facile de dire que ma propre condition d'immigré y a joué. Le fait que l'étude de l'immigration privilégiait la démarche sociologique a pu également compter, du fait que l'économie telle que je l'avais pratiquée et étudiée me semblait plutôt aride. Il y a également, de ma part, un intérêt certain à connaître d'autres "systèmes culturels", ce que j'avais acquis de mon vécu d'enfant et adolescent dans une ville cosmopolite et coloniale, Lourenço Marques (aujourd'hui, Maputo). Et, enfin, le fait que la vie en France des travailleurs immigrés et de leurs familles soit connotée de discrimination et d'exploitation, problèmes qui relèvent du désordre social, n'est certainement pas totalement absent de la décision de me spécialiser sur ce thème.

H&M : Pouvez-vous retracer en quelques grands jalons votre parcours de recherche dans ce champ ?

A. C. : Je me limiterais à présenter par ordre chronologique cinq des recherches auxquelles j'ai participé ou dirigé. Ce sont les recherches qui m'ont le plus mobilisé et apporté le plus de connaissances.

La première concernait la place de la population immigrée dans le système des prestations sociales (1970-1973), une commande de l'ancien organisme de recherche publique, le Cordes (Coordination des

recherches sur le développement économique et social). La recherche comportait un travail d'entretiens auprès de professionnels et de responsables à différents échelons dans les administrations et les associations, suivi d'une exploitation informatique de données portant sur des prestations maladie de la Caisse primaire de Grenoble, de la Caisse régionale de Lyon et de la Cnaf. Ce fut un travail d'équipe. De cette recherche est issu un ouvrage⁽¹⁾, coproduit avec Emmanuel Verhaeren. La recherche apportait des éléments permettant de contester l'idée reçue que "les travailleurs immigrés coûtent cher à la Sécurité sociale", puisque sur différentes prestations le bilan concluait que la situation était plutôt l'inverse : les travailleurs immigrés apportaient des ressources nettes au système de Sécurité sociale, en particulier sur l'assurance maladie.

En deuxième place, je citerai la recherche sur l'immigration au Luxembourg, une commande du secrétariat d'État à l'immigration du Grand-Duché (1975)⁽²⁾. Cette recherche, portant sur l'ensemble de la problématique de l'immigration dans un pays, a été naturellement très formatrice.

La recherche sur le mouvement associatif portugais m'a permis d'approfondir mes connaissances sur l'immigration portugaise en France⁽³⁾. Elle portait sur le plus grand mouvement associatif local de résidents étrangers que la France ait connu dans son histoire.

La recherche menée sur la communauté algérienne pour la Direction des populations et des migrations (DPM) et le Fonds d'action sociale (FAS). Sur le contrat, signé début 1978, le titre de cette recherche était "Les Algériens retournent-ils?". Nous nous sommes aperçus, dans un deuxième temps, que la formulation faisait référence à la situation que connaissaient des centaines d'Algériens ayant pris une carte de résident de dix ans dans les mois qui ont suivi la signature de l'accord de main-d'œuvre franco-algérien de décembre 1968. Cela posait un problème déontologique à l'équipe de recherche, s'il s'avérait que le sens du contrat était de connaître l'importance des départs "spontanés" pouvant servir à calculer un éventuel quota de non-renouvellement des cartes de résident. La recherche, intitulée finalement "*Les Algériens de France – ceux qui partent et ceux qui restent*", concluait à une stabilisation d'un grand nombre d'Algériens en France, mais qui semblait rester entre deux pays, une "communauté en rade" fixée en France. Aucune publicité n'a été faite à ce rapport de recherche.

Enfin, la recherche réalisée pour la mission de la recherche au sein du ministère des Affaires sociales (MiRe) (1986-1987) avec Fernanda da Silva et portant sur la communauté portugaise dans l'agglomération clermontoise et parisienne étudiait différentes stratégies de "sortie de crise (économique)" de cette population. Cette recherche montrait l'importance des liens communautaires (outre les liens familiaux) en situation de précarité et de chômage, ou tout simplement pour poursuivre une

1)- *Les Travailleurs Immigrés et la Sécurité Sociale*, préface de G. de Bernis, PUG, 1977.

2)- *Immigration-Luxembourg-1975*, IREP, 1976.

3)- "Enfermement et Ouvertures - les associations portugaises en France", CEDEP, 1986.

4)- "Les Portugais de France : communautés locales, création d'entreprises et réseaux professionnels et réseaux professionnels communautaires", in *Les nouveaux comportements des immigrés dans la crise*, AEROT (Association enquêtes et recherches sur l'organisation du travail), MiRe, 1987.

5)- "Les travailleurs immigrés et l'appareil de formation", publication CNRS-Direction générale de Lyon, 1979, portant sur une structure spécifique.

ascension sociale⁽⁴⁾. Cette recherche a servi de matériel pour l'élaboration d'une communication aux Journées d'économie et de sociologie du travail [Cnam-Set-Cresst (Conservatoire national des arts et métiers-Séminaire d'économie du travail-Centre de recherches en sciences sociales du travail)], de novembre 1988 : "Le rôle des liens communautaires dans le marché du travail".

H&M : Avez-vous abordé dans vos recherches la question de l'immigration et du marché du travail ? Comment ?

A. C : Comme on peut l'observer d'après la description précédente de quelques recherches entreprises, le marché du travail et l'emploi ont été effectivement des thèmes très présents.

Les premières recherches sur ce thème portent sur les conditions de vie et de travail, et ensuite sur les effets sur la santé (accidents du travail, maladies professionnelles). J'ai aussi eu l'occasion, sur d'autres recherches, de m'intéresser à la place des travailleurs immigrés dans l'appareil de formation⁽⁵⁾. Sur le plan des stratégies des travailleurs face aux aléas du marché du travail, notre étude sur l'utilisation des liens communautaires pour "tenir" et rebondir en cas de crise économique, ou pour "sortir du salariat" par la création d'entreprises, attire l'attention sur un facteur important pour la compréhension du fonctionnement du marché du travail, dans la mesure où ces stratégies sont autant de "parades" à ces aléas. En France, cet aspect est largement négligé, du fait que le fait communautaire est idéologiquement repoussé comme illégitime en tout état de cause.

H&M : À quelles conclusions marquantes avez-vous abouti ?

A. C. : C'est bien difficile de répondre à cette question, parce que les conclusions – aussi marquantes soient-elles – auxquelles on peut arriver après des années de recherche et de lectures variées sont d'origines diverses.

Déjà, le problème est de savoir comment croiser le terme "immigration" avec celui de marché du travail. Le terme "marché" dispose d'une définition, mais celui d'"immigration" est un terme-valise dont on ne sait pas exactement quel contenu il a. Pour beaucoup, ce terme désigne les populations résidentes originaires de pays anciennement colonisés par la France et avec lesquels cette dernière entretient des contentieux historiques non-résolus (pays du Maghreb), ou des pesanteurs lourdes dues à la non-reconnaissance d'une certaine égalité, un héritage, là aussi, du passé colonial (originaires de l'Afrique occidentale et des Dom-Tom). Certes, ces populations et leurs descendants portent, malgré elles, un handicap sur le marché du travail. Mais si "immigration" s'applique, comme aux Pays-Bas où le terme utilisé est "allochtones", à toute personne originaire d'un pays étranger (même par un seul des parents), il faut distinguer, d'une part, les nouveaux arrivants – et, parmi ceux-ci, faire

une distinction primordiale entre personnes en séjour régulier et personnes “sans papiers”, – et d’autre part, ceux d’origine étrangère, certes, mais qui sont parfois en France depuis des dizaines et des dizaines d’années, ainsi que leurs descendants qui ont fréquenté l’école française. Pour ceux-ci, rien ne justifie qu’ils soient distingués du reste des travailleurs actifs. Hélas, pour un certain nombre, le handicap “historique” joue.

Reste qu’il existe ou qu’il peut exister très souvent des “réseaux communautaires”. Ce n’est pas une spécificité à proprement parler, puisqu’ils fonctionnent aussi du côté des non-immigrés. On cite bien parfois “le réseau des Bordelais” à France-Télévisions, les réseaux “pieds-noirs” (immigrés assimilés dès leur arrivée aux autochtones), le “réseau de l’École des mines”, etc. Le marché du travail est d’ailleurs traversé de façon extrêmement dense par un nombre incalculable de réseaux. Et si l’on sait qu’ils sont plus efficaces dans la recherche d’emploi et dans les promotions internes que les mécanismes dits “de marché”, supposés agir “objectivement”, on pourrait même avancer, par provocation, que le “marché du travail” n’existe pas. Ce qui existe est une série de multiples arbitrages qui se passent dans des “microsecteurs” d’emploi, entre des individus et les institutions que sont les entreprises. La relation, tout en relevant faussement de l’ordre du “contrat”, est foncièrement asymétrique (sauf exceptions). Les réseaux permettent aux individus d’obtenir des compensations à cette asymétrie. Bien que quelques recherches existent sur cet aspect, là aussi on trouve une barrière dans la recherche française puisque tout ce qui est de l’ordre du communautaire est... antirépublicain.

H&M : Dans le domaine de la recherche française, vous définiriez-vous comme un chercheur engagé ?

A. C. : Si l’expression n’était pas un peu galvaudée, je serais tenté de dire “oui”. Je préfère mieux préciser ce qui fut et reste mon engagement sur des valeurs et des idées que l’on estime nécessaire de défendre, avec d’autres qui s’y reconnaissent.

Je me suis défini comme “intellectuel de terrain”. En tant que militants, nous avons tout à gagner de la recherche, en particulier de la recherche sociologique, économique et politique. Et nous pouvons alimenter la recherche de notre propre expérience. Ce qui signifie que la recherche, sur toutes sortes de sujets, peut toujours apporter des éléments qui viennent enrichir l’argumentaire de ceux qui défendent des idées qu’ils estiment justes et qui combattent l’injustice et le désordre social dont nous sommes témoins.

Je ne parle pas ici de la méthode sociologique de l’observation participante où, en définitive, le chercheur “descend” un certain temps sur le terrain, garde une distance brechtienne par rapport à ce qu’il observe et puis s’en va. Il ne fait pas corps avec les acteurs qu’il rencontre.

Donc, si la recherche renforce l’argumentaire, voire la détermination dans l’action, tant mieux si elle peut être menée à la première per-

sonne. Bien que, bien sûr, le chercheur ne soit pas totalement maître du choix de ses sujets et, par ailleurs, qu'il ne soit pas dépendant non plus des sollicitations venant de l'activité militante. Je distinguerais le militant politique proprement dit (affilié dans un parti et s'intéressant à tous sujets d'ordre politique) du militant associatif, en particulier celui qui milite dans le mouvement associatif des communautés issues de l'immigration ou dans les associations de défense des droits humains et/ou antiracistes, comme ce fut mon cas. Il y a alors une synergie évidente entre recherche et militantisme.

Ceci dit, il faut préciser que les acquis de la recherche restent dépendants de théories interprétatives qui apportent le sens à la recherche proprement dite. Pour peu que celui qui se sert d'une théorie interprétative déterminée sache respecter les règles du discours, une recherche peut être "déroutée". Elle peut servir alors à aggraver la situation de personnes lésées dans certaines situations dont les mécanismes le plus souvent leur échappent. Ou à conforter des positions de privilège et à légitimer des doctrines d'exclusion. La conscience du militant-chercheur est mise à l'épreuve : pour quelle interprétation va-t-il opter ? L'interprétation va-t-elle renforcer les facteurs de désordre social ? Le chercheur est alors tenu à une indispensable honnêteté intellectuelle.

H&M : En quoi vos engagements ont-ils marqué vos recherches ?

A. C. : D'abord le militant est "tiré" par une forme de sentiment d'urgence ("*ça ne peut pas continuer comme ça*"), ensuite il doit croire, soit à l'action individuelle, soit à une forme d'imbrication entre action individuelle et collective inscrivant systématiquement son action dans le collectif.

Malgré les liens entre militantisme et recherche, dans mon cas spécifique, je ne considère pas tout à fait qu'il puisse exister une dépendance quelconque de l'une vis-à-vis de l'autre. Cela reste distinct.

Ensuite, de temps à autre, une occasion se présente que l'on cherche alors à ne pas perdre, si tant est que l'on soit en position de postulant reconnu... ce qui n'est pas fréquent, puisqu'il y a dans le monde de la recherche des cloisonnements qui font que pour tel ou tel sujet, il y a telle ou telle personne, tel ou tel laboratoire qui sera reconnu comme habilité à postuler. Encore une particularité du "marché de la recherche".

Donc, mes engagements n'ont pu éventuellement marquer que les contrats de recherche auxquels j'ai eu accès. Il est arrivé que ma volonté de faire des recherches sur la communauté portugaise soit limitée par le fait que le sujet n'entraînait pas dans les intérêts des financeurs.

H&M : Le thème du travail vous semble-t-il important dans l'étude de l'immigration en France ? Est-il suffisamment abordé par les sciences sociales ?

A. C. : L'emploi et le logement (ajoutons l'inscription scolaire pour les enfants en âge scolaire, et l'institution soignante pour les malades) font

partie de la première insertion. Généralement, dans le terme “travail”, on inclut seulement l’emploi, alors qu’il devrait plutôt s’appliquer à la nature du travail, aux conditions de travail, aux qualités requises pour tel ou tel type de travail, la santé au travail, l’intensité et les rythmes de travail, etc. C’est sous la dénomination d’“emploi” que nous allons trouver les procédures de recrutement, le volume de recrutements, le turn-over, la qualification requise, les conditions de rémunération, les avantages liés à tel emploi, les prélèvements sociaux opérés sur le travail et inclus dans le contrat de travail, etc., ainsi que les discriminations à l’embauche, à la promotion, et face au risque de licenciement.

Dans cette énumération, le fait d’être “immigré” (au sens général d’“allochtone”, et non de “maghrébin” ou d’“africain”) ne paraît pas

suffisant pour en faire un thème à part. Mais la connaissance de la situation de telle ou telle population sur ces divers items est nécessaire pour repérer des disparités avec d’autres populations, et pour essayer de les expliquer. Il y a souvent des facteurs que l’on pourrait qualifier d’“historiques” : le moment où telle population est entrée dans une communauté locale, ou dans un bassin d’emploi, et l’évolution qu’elle a localement subie. Et puis, des questions de discrimination peuvent intervenir.

Certes, les allochtones peuvent se concentrer dans certains types d’emploi, dans certaines catégories de personnel. Souvent, c’est l’effet de politiques discriminatoires de la part des employeurs, mais pas uniquement.

Ces aspects d’ordre “historique” sont généralement peu abordés, mais il y a aussi un facteur dont les effets se confondent avec ceux de la discrimination, et dont on néglige l’impact. Cela tient à l’importance des réseaux.

La population immigrée est au départ constituée par des individus et des familles qui, en s’installant dans un nouveau pays, entrent souvent en contact avec d’autres individus et familles provenant du même espace socioculturel et linguistique, et avec lesquels des réseaux communautaires d’information et d’entraide vont s’établir. Mais ils sont dépourvus, et pour longtemps, de réseaux qui pénètrent la société dite d’accueil, parce que ces réseaux se forment au sein de chaque génération, et les migrants adultes n’ont pas cette base de vécu commun permettant que se forment les réseaux. Ces adultes se concentrent dans certains types d’emplois et sur certains segments du marché du travail. Ils peuvent, comme dans le cas des Portugais, s’entraider pour contre-carrer les aléas du marché de l’emploi.

La génération suivante subit, en général, un reclassement social du fait d’une scolarité longue en France, comparativement à celle des

Dans le terme “travail”, on inclut seulement l’emploi, alors qu’il devrait plutôt s’appliquer à la nature du travail, aux conditions de travail, aux qualités requises pour tel type de travail, la santé au travail, l’intensité et les rythmes de travail...

parents. Lors de leur entrée dans la vie active, dans des secteurs d'emploi "supérieurs" à ceux de leurs parents, les jeunes sont dépourvus des réseaux dont les enfants de la société d'accueil ayant des parents de niveau scolaire semblable peuvent plus facilement se prévaloir. Les parents de ces jeunes peuvent soutenir leur recherche d'emploi là où leurs réseaux sont performants. Mais ils sont faiblement "réseautés" dans le milieu professionnel de leurs enfants. Un décalage peut ainsi avoir lieu entre les jeunes d'origine étrangère qui opèrent un reclassement social (vers le haut) et les jeunes de la société d'accueil qui cherchent à s'insérer dans les secteurs d'emploi où leurs parents disposent de réseaux (amitié, parenté proche ou éloignée)

Aussi, dans la société d'accueil, lorsqu'un repositionnement social s'opère d'une génération à l'autre, la situation est semblable à celle des jeunes issus de l'immigration de travail, mais les parents peuvent piloter l'insertion de leurs enfants grâce aux réseaux générationnels qui peuvent être "trans-classes". Les jeunes d'origine étrangère rencontrent plus de difficultés à trouver ce type de support.

L'économie et la sociologie du travail ont tendance à laisser de côté cet aspect. Le message est celui d'un marché qui, certes, sélectionne et élimine, prend et "jette", mais les actions sont vues comme étant menées par deux acteurs, l'individu et l'employeur.

Évidemment, cette approche rend plus complexe la question des discriminations. En faisant intervenir d'autres acteurs, elle peut être perçue comme une démarche idéologique et une façon de minorer le rôle de l'agent des discriminations, l'employeur. Donc, elle pourrait gêner la lutte contre ces discriminations, l'affaiblir. La tendance alors est de l'ignorer. La recherche peut affaiblir l'argumentaire du soi-disant "chercheur engagé" s'il persiste à garder une seule approche pour des raisons idéologiques.

H&M : Quelles évolutions souligneriez-vous dans l'approche croisée du travail et de l'immigration depuis que vous avez commencé vos recherches ?

A. C. : Au début des années soixante-dix, l'approche de l'immigration était plutôt orientée sur la figure du "travailleur immigré". La sociologie s'intéressait au travailleur immigré dans l'usine, dans le foyer. Un travailleur vu à la fois comme subissant tout ce que le système capitaliste avait de plus mauvais, et en même temps comme un "support de radicalité" selon le raisonnement déterministe (et passablement marxiste) qui voyait dans celui qui souffre le plus l'agent par excellence de la transformation. Il apparaissait potentiellement comme un "révolté" qui, un jour ou l'autre, aiderait à changer cet état abhorré des choses par ceux qui jugeaient ce système social en tant que producteur des souffrances du plus grand nombre.

Cette approche constituait une "avancée" dans le sens qu'elle tendait à positiver le travailleur immigré, alors que, auparavant et encore

pour quelques années, nous avons entendu dire, surtout dans les milieux syndicaux, que les “immigrés” étaient une arme du capital pour diviser la classe ouvrière et faire perdre les “acquis sociaux”.

Là, nous passons à la période du “Travailleurs français-Immigrés, même combat !” Divers mouvements sociaux et la conjoncture politique et économique des années soixante-dix vont faire évoluer l’image des “immigrés” jadis limitée aux “travailleurs immigrés” ; à savoir la suspension de l’immigration en juin 1974 – qui sera ressentie surtout dans les années suivantes – et la crise économique qui débute par des vagues de licenciements dans l’industrie et les mines qui touchent beaucoup de travailleurs maghrébins (les Portugais feront plutôt partie des vagues de licenciements de la fin des années soixante-dix). Dans cette conjoncture, parmi les mouvements sociaux émerge le mouvement de grève des foyers Sonacotra (suivi par d’autres foyers, surtout d’Africains subsahariens). On dira que cette dernière constitue la plus longue grève ouvrière hors usine de l’histoire des luttes en France puisqu’elle durera environ cinq ans.

Le message de cette grève était “Nous voulons rester”, contrariant ainsi l’idée reçue que ces immigrés n’étaient venus que pour travailler. À partir du moment où ils étaient depuis longtemps au chômage, ils étaient “logiquement” censés vouloir repartir “chez eux”.

Il ne serait pas correct de faire croire que des changements d’image puissent s’opérer grâce à si peu de facteurs. On pourrait citer d’autres facteurs, dont ceux de la recherche elle-même. D’une part, le nombre de chercheurs sur le thème croît beaucoup à cette époque, et le nombre de thèses, par conséquent, également. Les thèmes et les approches se diversifient. D’autre part, la demande publique s’accroît, démultipliant les angles sous lesquels l’immigration était abordée jusqu’alors. Ajoutons que, suite au blocage de l’immigration qui rendait risquées les visites annuelles au pays, l’immigration familiale n’augmente pas, mais s’intensifie dans les communautés les plus “visibles” (maghrébines et africaines subsahariennes).

La montée du thème de l’“intégration”, dans les années soixante-dix et surtout dans les années quatre-vingt, s’insère dans cette image plus positive de l’immigration. Mais, bien qu’il soit question de ce que l’État ou les pouvoirs locaux doivent faire pour “mieux intégrer” les “immigrés”, la tonalité générale est d’imputer à l’“immigré” la charge de “s’intégrer”. Ils sont d’ailleurs classés en “intégrés” et “non-intégrés”.

Par rapport à cette thématique, celle du racisme, qui émerge avec force dans les années quatre-vingt, renverse à nouveau l’image : les obstacles viennent du racisme, qui, lui, n’est pas imputable (en principe) aux “immigrés”, mais à la société dite d’accueil. Cette complexification de l’image de l’immigration reste actuelle, en ajoutant la “découverte”, au début des années quatre-vingt, de la dite “jeunesse issue de l’immigration”, là encore surtout maghrébine et ensuite africaine subsaha-

rienne. Leur entrée en scène par les émeutes urbaines va donner une légitimité à une approche scientifique par la problématique de la ville. Plus tard, le phénomène des “sans-papiers” vient s’ajouter au tableau complexe de la problématique de l’immigration et de son image.

En ce qui concerne la recherche, elle connaît donc une grande diversification de thèmes, les uns plus abordés que d’autres. Parmi ceux-ci, citons par exemple les travailleurs saisonniers ou la création d’entreprise par des “immigrés” ou français d’origine immigrée, des domaines qui suscitent peu de travaux.

H&M : Des chercheurs engagés ont-ils davantage que d’autres contribué à l’étude croisée de l’immigration et du travail ?

A. C. : Si l’on parle de “chercheurs engagés” – ce qui n’est pas une appellation contrôlée –, il y a certes encore des chercheurs qui s’intéressent à la problématique du travail croisé avec l’“immigration” (appellation non contrôlée non plus). Mais il y a d’autres domaines qui ont eu une retombée militante. Citons le thème militant de l’égalité, qui est présent depuis longtemps et qui a concerné d’abord les politiques publiques et par là les discriminations de la loi, et ensuite, par le biais des discriminations, l’entreprise et le marché du travail.

Dans le domaine de l’égalité et de la lutte contre le racisme, citons ensuite le thème important de la conflictualité et du désordre urbains. Il a émergé bien sûr avec les émeutes urbaines des années quatre-vingt, mais sur le plan militant cette problématique a pris une importance de plus en plus grande avec les assassinats de jeunes Maghrébins dans les cités dans la deuxième moitié des années soixante-dix.

H&M : Comment réagissez-vous à la problématique de l’immigration choisie, qui structure actuellement le débat sur les migrations économiques ?

A. C. : L’immigration choisie est un avatar de la conception utilitariste de l’immigration. En la matière, l’utilitarisme porte atteinte à la notion d’ouverture de frontières, en prétendant intervenir sur le volume et la composition des flux migratoires. La notion d’ouverture des frontières est une revendication tout à fait justifiée par le respect des décisions des humains qui ne quittent pas leur village, leurs proches, leur pays, pour de longues périodes ou définitivement, par nécessité mais pour un projet de vie. Il n’y a pas d’“illégaux” sur la planète (repris d’un slogan allemand). Toutefois le fantasme de l’invasion est très prégnant dans de vastes secteurs de l’opinion publique. Il est en partie le fruit de l’ignorance ou le produit du fait que des personnalités politiques et certains médias entendent qu’un climat de suspicion et de peur de l’étranger soudent la communauté nationale et suscitent la confiance dans ceux qui les avertissent des “dangers”.

L’immigration dite “choisie” de Nicolas Sarkozy est opposée à l’immi-

gration “que-l’on-ne-choisit-pas”, et qu’il appelle “subie”, celle dont on n’a pas la maîtrise, parce que protégée par des conventions multilatérales ou internationales. En effet, malgré les innombrables restrictions réglementaires que les gouvernements successifs, de droite ou de gauche, ont opposées à ce type de flux, ils échappent encore, partiellement du moins, à l’obsession de la “maîtrise des flux”. Dans cette catégorie apparaissent principalement l’immigration familiale et les demandeurs d’asile.

L’inclusion de l’immigration familiale dans l’immigration “subie”, devenue la cible de mesures pour la faire baisser, est matière à analyser. Il faut l’analyser comme un manque de pondération sur les avantages de l’immigration familiale. L’intérêt de la France est celui de recevoir des familles qui assurent le renouvellement des générations. Le taux de fécondité de la France est toujours en dessous du taux de 2,1 du remplacement simple des générations précédentes (soit 1,94, un taux honorable dans le contexte européen, mais insuffisant). L’immigration familiale apporte non seulement des enfants à naître mais aussi des enfants “déjà nés” qui en arrivant plus tard dans la vie active, francisés, ne se distinguent pas des autres nés en France. Cela compense la faiblesse relative du taux de fécondité.

Mais il y a un autre avantage. L’arrivée d’une famille étrangère équivaut à la constitution d’une nouvelle famille en France, comme à d’autres qui se forment à la suite de mariages sur le territoire. Or, la constitution d’une famille est un fait économique, que les statisticiens traquent parce qu’elle vient accroître les unités de consommation et élargit le marché intérieur. De même, l’arrivée d’un homme ou d’une femme à la recherche d’un emploi apporte une unité de travail adulte et “prête-à-travailler”.

Les exemples abondent dans la littérature économique qui expliquent que, contrairement au poncif habituel selon lequel un pays à fort taux de chômage ne peut pas se permettre de laisser entrer des immigrants parce qu’ils iraient grossir les files de chômeurs”, le chômage ne s’accroît pas ou peut même diminuer.

Un exemple, cité par Esther Duflo : celui de l’arrivée, en 1980, de 125 000 Cubains à Miami. En termes de population active, Miami a, en peu de temps, subi un accroissement de 7 %. Parmi ces actifs, des non-qualifiés, dont on craignait qu’ils iraient “voler” l’emploi des Noirs et autres Latinos qui les occupaient. Ce n’est pas ce qui est arrivé, les travailleurs locaux qui occupaient ces emplois n’ont pas eu à subir des conséquences négatives (un taux de chômage chez ces travailleurs semblable à d’autres villes américaines), et la vie économique de Miami a poursuivi son expansion. (*Le Monde*, 10 avril 2006)

L’impact de l’immigration sur l’emploi n’est pas déterminé une fois pour toutes. Il est potentiellement positif. L’immigration dans un grand

La thématique du racisme, qui émerge avec force dans les années quatre-vingt, renverse à nouveau l’image positive de l’immigration.

nombre de situations est créatrice d'emplois, grâce à des ajustements de part et d'autre du marché de l'emploi (entreprises et travailleurs) qui vont dans le même sens. Les travailleurs migrants sont prêts à se caler dans les niches d'emplois disponibles qui ne trouvent pas de main-d'œuvre. Ceci dans le schéma de l'immigration traditionnelle de main-d'œuvre généralement non qualifiée, mais cela reste vrai aussi pour l'emploi plus qualifié.

Mais l'impact peut également être négatif pour des raisons conjoncturelles ou institutionnelles (interventions gênant les ajustements).

Deux rapports publiés au premier trimestre 2006 semblent apporter une caution scientifique au modèle dit d'"immigration choisie" de Nicolas Sarkozy : celui de Richard Castera (Inspection générale de l'administration) et celui du Centre d'analyses stratégiques (CAS) sur "les besoins de main-d'œuvre et la politique migratoire".

Une des conclusions du premier rapport, en apparence critique, consiste à reprendre la vieille idée légitimante des politiques restrictives de l'immigration : la France "*n'a plus, dans l'état actuel de son économie, les moyens d'accueillir les immigrés*". Le "fondement" de cette conclusion s'appuie sur le bilan des créations nettes d'emploi du secteur privé (sans celui des contractuels de la fonction publique qui embauche aussi des étrangers) de l'ordre de 86 000, mis en comparaison avec le nombre annuel d'entrées d'étrangers dans le marché du travail, de l'ordre de 100 000 personnes, dont environ 10 % provenant de l'étranger. C'est en fait une situation qui n'est pas nouvelle, alors que la phrase "dans l'état actuel de son économie" suggère qu'il s'agit là d'une nouvelle donne justifiant une baisse de l'immigration annuelle de travail (déjà réduite à 10 000 – 12 000 entrées, un niveau pratiquement incompressible).

Simplement par curiosité, puisque ce n'est pas un argument, remarquons qu'un blog pro-FN (*Vérité sur le FN*) reprend ces conclusions avec le titre "Coût de l'immigration – Le Pen l'avait déjà dit".

Remarquons également que les cinq derniers points du programme du FN, sous le titre "Coopération négociée", concernent les mesures suivantes : organiser par voie diplomatique les mouvements de population ; créer une contribution patronale d'aide au retour des immigrés ; instituer une épargne-retour ; coupler le retour des immigrés avec l'aide à leur pays d'origine ; organiser le retour chez eux des étudiants étrangers à l'issue de leurs études. Ces propositions sont proches de celles que l'on retrouve dans la nouvelle loi sur l'immigration, mais notons l'accent mis sur le retour, qui distingue les deux politiques. Au FN, l'obsession porte sur une diminution significative de la population "étrangère", à laquelle s'ajouteraient des retraits de nationalité.

L'étude du CAS nie qu'il puisse y avoir, à l'horizon de 2015, un "besoin démographique", en invoquant le taux de fécondité de la France (1,94), l'un des "meilleurs" de l'Europe. La question en matière d'immigration de travail est plutôt celle de la population active, dont

l'évolution pour les prochaines années sera négative, ce qui contrarie le niveau d'activité économique (facteur de productivité à part) de la France. Le CAS reconnaît qu'il y a toujours des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi et propose que l'on facilite aux chefs d'entreprise l'embauche d'étrangers. Une approche appelée "immigration ciblée" ("employeurs ciblés" serait plus appropriée).

Sous-jacent à la "nouvelle" politique migratoire, l'ouverture du marché du travail à la main-d'œuvre des nouveaux pays membres de l'UE aura lieu au plus tard en 2009. Il est suggéré alors que la dépendance actuelle vis-à-vis d'une immigration de travail "fraîche" serait satisfaite par des immigrants en provenance de ces pays.

H&M : Que souhaiteriez-vous ajouter à cet entretien ?

A. C. : Juste un mot sur le fantasme de l'invasion et sur celui de l'"appel d'air". En ce qui concerne les investissements étrangers, il est significatif que l'"attractivité de la France" soit un souci majeur, alors que pour l'investissement que représente l'accueil d'un migrant, on ne soucie guère de l'attractivité de la France, en faisant passer des lois de plus en plus restrictives, et en créant des obstacles à la libre circulation, au va-et-vient avec le pays d'origine, et au regroupement familial en le suspectant sans cesse de tricher.

Dans la volonté de mettre en place la nouvelle législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, il y a bien un message dont on espère qu'il sera entendu par les candidats au départ dans les pays d'émigration : "La France ce n'est pas un pays accueillant, la France va vous recevoir très mal, elle ne veut pas de vous ! Allez ailleurs !". C'est le premier et le plus important message qui s'en dégage. Mais qui ne devrait pas s'appliquer aux aspirants à la carte "compétences et talents". Vont-ils s'apercevoir que cela ne les concerne pas ? De toute façon – et les gouvernants devaient le savoir –, la politique restrictive de l'immigration n'a pas d'effet. Les États-Unis ont dépensé, dans les cinq dernières années, plus de trente milliards de dollars pour renforcer les contrôles à la frontière américano-mexicaine sans réussir à diminuer les flux. Mais ces mesures-là ont réussi en revanche à augmenter les souffrances et les risques d'une grande partie de ces migrants pour arriver à destination, outre le fait qu'ils sont à la merci des trafiquants passe-frontières. Comme ce qui se passe aujourd'hui aux frontières de l'Europe. ◀



Albano Cordeiro, "Pour une citoyenneté attachée à la personne"
▶ Dossier *Vie associative, action citoyenne*, n° 1229, janvier-février 2001
▶ Dossier *Portugais de France*, n° 1210, novembre-décembre 1997